



PRESCRIPTION
Délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2017

ARRÊT DU PROJET
Délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2011

APPROBATION DU PROJET
Délibération du Conseil Municipal de _____

onage réglementaire

- UA- Secteur d'habitat ancien correspondant au bourg historique
- UB- Secteur urbain multifonctionnel dans lequel on retrouve habitations, commerces et services
- UC- Secteur urbain résidentiel en extension du bourg et des villages
- UV- Secteur d'habitat traditionnel correspondant aux villages
- UE- Secteur accueillant des équipements publics ou d'intérêt collectif
- UO- Secteur à vocation d'accueil d'activités économiques
- 1AUC- Secteur destiné à être urbanisé à court ou moyen terme pour accueillir de l'habitat
- 1AUE- Secteur destiné à être urbanisé à court ou moyen terme pour accueillir des équipements publics ou d'intérêt collectif
- A- Secteur agricole à préserver
- N- Secteur naturel et forestier à préserver
- Npv- Secteur naturel destiné à accueillir des centrales photovoltaïques au sol
- NL- Secteur naturel destiné à accueillir des activités de loisirs

rescriptions particulières

- **Constructions ou installations interdites le long des grands axes routiers** (article L111-6 du CU)
- **Mailloz bocager à préserver pour le maintien des continuités écologiques** (article L151-23 du CU)
- **Cours d'eau et zones humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique et paysager** (article L151-23 du CU)
- **Réservoir de biodiversité à protéger** (article L151-23 du CU)
- **Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol** (article R151-34-2° du CU)
- **Secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation** (articles L151-6 et L151-7 du CU)
- **Emplacement réservé** (article L151-41 du CU)
- **Bâtiment en zone A et N pouvant faire l'objet d'un changement de destination** (article L151-11-2° du CU)

dispositions agricoles

- Bâtiment agricole
- Périmètre de réciprocité (50 ou 100 m)

Numéro	Parcelles cadastrales concernées	Destination	Bénéficiaire	Superficie
ER n°1	Section AW n°79, AW n°80, AW n°97	Création d'une voie verte	Commune et CA du Grand Guéret	13 500 m²

